

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDERMENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET)

OBJET DE LA DELIBERATION

Parcelle de terrain 64 rue Charles Dumont - Autorisation de constitution d'une servitude de passage

Monsieur PRIBETICH expose :

Il est rappelé que par délibération du Conseil Municipal du 08 novembre 2010, la Ville de Dijon a décidé la cession de plusieurs parcelles de terrains situées 54-60 rue Daubenton et 54-64 rue Charles Dumont, afin de permettre la réalisation d'un programme immobilier par « Le Toit Bourguignon », repris ensuite par « HABELLIS » .

La parcelle située 64 rue Charles Dumont, cadastrée section CY n° 373 de 583 m², a fait l'objet d'un aménagement à usage de stationnement aérien, dans la perspective de l'implantation future des

activités commerciales prévues dans les locaux d'une surface de 371 m² situés au rez-de-chaussée de l'immeuble.

La cession de cette parcelle a été assortie d'une condition spécifique, relative à la nécessité d'obtention d'un accord de la Ville, préalablement à l'instauration de toute servitude.

Aujourd'hui, « HABELLIS » doit procéder à la cession de ces locaux commerciaux et a sollicité l'autorisation de constitution d'une servitude de passage à titre réel et perpétuel, établie à titre gratuit, pour permettre l'approvisionnement de l'activité commerciale.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - autoriser « HABELLIS » - 28 boulevard Georges Clemenceau – CS 30312 – 21003 Dijon Cedex, à consentir une servitude de passage à titre réel et perpétuel sur la parcelle située 64 rue Charles Dumont, cadastrée section CY n°373, ayant pour l'objet de permettre l'approvisionnement des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée du programme immobilier ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sans participation : 2